

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VERZEILLE 510/2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Vote par procuration : 2

Nombre de membres présents : 8

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Mohamed SABRI (procuration Frédéric AUDIER), Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER).

Secrétaire de Séance : Marie-Lyne Expert

Le huit octobre deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : Réfection voirie cœur de village ; Rue de la Boulangerie, Chemin et rue du
Ladrié, Rue des Tisserands**

Monsieur le Maire présente,

Vu les délibérations 430/2022 du 06 octobre 2022 et 474/2022 du 10 octobre 2023.

Considérant que la commune doit réaliser ce projet en 2025 afin de ne pas perdre la notification du département d'un montant de 10 000€.

Considérant que l'état au titre de la DETR de l'exercice 2023 a refusé ce projet.

Considérant que sans cette participation le montant d'autofinancement est trop important pour la commune.

Monsieur le Maire propose de demander un financement pour le dossier suivant : «Réfection voirie cœur de village ; Rue de la Boulangerie, Chemin et rue du Ladrié, Rue des Tisserands » à l'Etat au titre de la DETR.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité:

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR.
- **Décide** de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **Approuve** le nouveau plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15.10.24
ID : 011-211104088-20241008-5102024-DE

REFECTION VOIRIE CŒUR DE VILLAGE				
DEPENSES	En euros HT	RECETTES		En euros HT
TRAVAUX		SUBVENTIONS		
Aménagement voirie cœur de village :				
Rue de la Boulangerie	16415,99	Conseil Départemental	11%	10000,00
Impasse et chemin du Ladrié	36620,78	Etat - Fond Solidarité	20%	18576,71
Rue des Tisserands	39846,81	Conseil Régional	0%	0,00
		Fonds propres	69%	64306,87
TOTAL HT	92 883,58	TOTAL HT	100%	92883,58

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE

La convocation du CM et la listes des délibérations ont été affichées conformément à l'article L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

En mairie le 08/10/2024
Le Maire, Christian AUDIER



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>